



**Avis**

aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble

Je soussignée, M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, présidente d'élection, avise :

**1° les propriétaires uniques d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de Trois-Rivières, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

- 1.- avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
- 2.- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- 3.- être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de Trois-Rivières depuis au moins le 1<sup>er</sup> septembre 2020;
- 4.- avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription (voir le formulaire ci-joint sur la feuille orange).

**et**

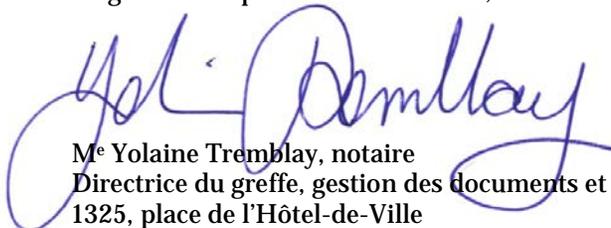
**2° les copropriétaires indivis d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de Trois-Rivières et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

- 1.- avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
- 2.- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- 3.- être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de Trois-Rivières depuis au moins le 1<sup>er</sup> septembre 2020;
- 4.- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
- 5.- avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration (voir le formulaire ci-joint sur la feuille jaune).

**PRENEZ NOTE** que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le dernier jour fixé par la présidente d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

La greffière et présidente d'élection,



M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, notaire  
Directrice du greffe, gestion des documents et archives  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C.P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002 poste 1227

